



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 28 avril 2021

France Relance – Déploiement des dispositifs en faveur de l'agriculture dans la Vienne

Annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, le plan France Relance comporte un volet dédié à la transition agricole, alimentaire et forestière. Doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros, ce volet est spécifiquement dédié aux agriculteurs, aux forestiers et aux consommateurs et revêt trois priorités :

- Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France (350M€)
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale (550M€)
- Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique (300M€)

Le Plan de relance dans la Vienne

Dans notre département, 4 313 exploitants agricoles peuvent bénéficier du plan France Relance.

En Vienne, les dispositifs du plan France Relance ont déjà eu un certain succès et la diversité des dossiers déposés en témoigne :

- 107 dossiers déposés dans le cadre du dispositif « agro-équipements » pour un montant d'aide demandé, avant instruction, de plus d'1,6 million d'euros
- 14 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « protéines amont » pour un montant d'aide demandé, avant instruction, de 300 000 €
- 1 dossier déposé pour 500 000 € d'aide au titre de la structuration des filières protéines
- 1 dossier déposé pour 1,4 million d'euros d'aide pour la modernisation des abattoirs
- 1 dossier pour 12 000 € d'aide au titre de l'appel à projets « graines et plants ». Le projet de la SARL du Fougerais, basée à Curçay sur Dive, fait partie des 97 lauréats nationaux. Elle bénéficiera ainsi d'un subventionnement pour l'achat d'une tarière pour la plantation de peupliers.
- 22 dossiers déposés au titre de l'appel à projets « aléas climatiques » pour un montant d'aide demandé de 276 000 €

Des appels à projets particulièrement intéressants pour le développement durable de l'agriculture et de l'alimentation dans le département sont en cours. Ils constituent des opportunités pour les agriculteurs mais également pour les collectivités : l'appui aux Projets Alimentaires de Territoires (PAT), les petites cantines scolaires, le programme « Plantons des haies », etc.

Les mesures de lutte contre les aléas climatiques

La vague de froid et de gel des 7 et 8 avril derniers a touché de plein fouet les agriculteurs de la région Nouvelle-Aquitaine. En l'espace d'une semaine, certaines stations météo ont enregistré le record historique de chaleur pour un mois de mars puis le record de froid pour un mois d'avril.

Face à ces événements de grande ampleur, l'État est conscient que l'enjeu de prévention et de protection contre les aléas climatiques est primordial pour la production agricole.

Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle







À travers France Relance, il a prévu un programme d'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique doté d'une enveloppe de 70 millions d'euros au niveau national.

Ce dispositif d'aide vise à améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la récurrence augmente avec le changement climatique.

Les projets éligibles concernent :

- la protection contre la grêle et le gel
- la protection contre la sécheresse (notamment le pilotage de l'irrigation pour lutter contre la sécheresse tout en limitant les volumes d'eau).

Le public visé par ces mesures est assez large : les agricultrices et agriculteurs, avec une attention particulière pour les jeunes, les exploitations des lycées agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 600 dossiers ont été déposés pour un montant d'aide de 6,1 millions d'euros.





86000 Poitiers



